

**COLLÈGE REP+ : Simone VEIL (Montpellier)**

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE  
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

**Localisation géographique :**

125 Rue de Cante Gril, 34000 Montpellier

Le collège Simone Veil est implanté au nord de la commune de Montpellier en périphérie des quartiers politique de la ville des Cévennes et du Petit Bard / Pergola.

**Présentation de l'établissement :**

À la rentrée 2020, le collège Simone Veil scolarise au total 650 élèves répartis en 30 divisions (dont 4 pour la SEGPA) et très majoritairement issus des quartiers politique de la ville des Cévennes et du Petit Bard / Pergola. Il fait partie à ce titre d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé auquel sont rattachées 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles. Ces dernières années, l'établissement a connu de profonds changements, notamment par la mise en place de dispositifs attractifs à recrutement déséctorisé. Cette politique volontariste impulsée par l'autorité académique a permis une forte augmentation des effectifs et la réintroduction d'une certaine dose de mixité sociale.

Le collège Simone Veil dispose à ce jour d'une section internationale (anglo-américaine), de 2 sections sportives (football et rugby) et d'une section d'enseignement des arts de la scène et du spectacle. Il est partenaire de 3 « Cordées de la Réussite » et du dispositif « Cadets de la Défense ». Enfin, il accueille aussi plusieurs dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, à savoir : une SEGPA, une ULIS, une UPE2A (EANA) et une classe relais pour les élèves NSA. L'ensemble de ces dispositifs scolarisent au total 94 élèves. Dernièrement, un PIAL a été créé à la rentrée 2020.

Sites internet : <http://college-simone-veil.fr/> et <https://simone-veil.mon-ent-occitanie.fr/>

**Projet de réseau et/ou d'établissement (en cours d'élaboration) :**

**AXE 1 - Une académie porteuse de valeurs \***

⇒ Promouvoir les **valeurs de la République**, favoriser l'inclusion, le dialogue constructif entre les personnels, les élèves et les parents, fondé sur le **respect**, la **déontologie** et la **bienveillance**.

**AXE 2 - Une académie qui fait réussir \***

⇒ Garantir à chaque élève l'acquisition du **socle commun**, un **parcours scolaire ambitieux** et une **orientation réussie**.

**AXE 3 - Une académie qui coopère \***

⇒ Développer la **coopération entre les élèves**, faciliter le **travail en équipe** et développer la **collaboration avec les familles et les partenaires** éducatifs.

\* Axes du projet d'académie 2019-2022.

**Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :**

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

**Fonctions pouvant être confiées :**

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

## **Mesures Education prioritaire REP+ :**

### Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

### Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

### **Ressources :**

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)